

## **Séance publique du 10 mai 2004**

### **Délibération n° 2004-1883**

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Avenant concernant le programme 2004 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Appel, Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises, est chargée, à travers une convention de partenariat pluriannuelle 2002-2004 avec la Communauté urbaine (délibération n° 2002-0561 en date du 26 avril 2002), d'assurer la dynamique initiée autour du pôle environnement et génie des procédés de la Communauté urbaine avec les objectifs suivants :

- animer le réseau des éco-technologies,
- animer les groupes de travail thématique des éco-acteurs,
- symboliser le secteur des éco-entreprises,
- être le nœud régional du réseau des villes en matière d'environnement.

#### **Le bilan de l'année 2003**

La mission d'animation du pôle environnement et génie des procédés de la Communauté urbaine a consisté pour l'Appel en :

- l'organisation de la première université d'été de l'environnement,
- la coordination du dossier de candidature de Consoil 2005,
- la présentation des compétences lyonnaises en matière d'environnement au salon Pollutec 2003,
- l'animation des groupes de travail thématiques des éco-acteurs lyonnais et l'organisation des actions associées de valorisation des compétences.

##### *La première université d'été de l'environnement*

Action principale de l'activité de l'Appel, l'université d'été de l'environnement sur la thématique performance environnementale et développement des territoires a été au cœur de l'actualité de l'association d'avril à septembre 2003. Réunissant 150 participants, il a été annoncé la mise en place d'un pôle d'excellence dédié à l'environnement.

##### *Consoil 2005*

Rendez-vous de la communauté scientifique, de l'industrie, des administrations centrales et des collectivités territoriales autour de cette thématique, la coordination du dossier de candidature a été menée par l'Appel. Malgré l'intérêt technique, le réseau d'acteurs œuvrant dans cette thématique et les projets en cours, la candidature de Lyon n'a pas été retenue.

##### *Le salon Pollutec 2003*

Depuis 2001, l'Appel propose à ses adhérents l'organisation d'un stand collectif permettant de partager les moyens logistiques et de communication dans ce salon international.

*Les groupes de travail thématiques des éco-acteurs lyonnais*

Quatre groupes de travail ont été animés par l'Appel 2003 sur les thèmes suivants :

- analyses et mesures environnementales,
- éco-management,
- santé et environnement,
- sites et sols pollués.

**Le programme d'activités 2004**

Dans le cadre de sa mission d'animation du pôle environnement, le programme d'activités 2004 de l'Appel sera décliné comme suit :

- représenter les éco-entreprises de la région lyonnaise,
- animer les groupes de travail thématiques des éco-acteurs et organiser les actions associées de valorisation des compétences et de savoir-faire,
- participer à la réflexion menée par la Communauté urbaine sur la réalisation du quatrième pôle d'excellence de l'agglomération pour l'environnement et à sa mise en œuvre,
- préparer le salon Pollutec à la fin de novembre 2004.

*Représenter les éco-entreprises de la région lyonnaise*

Au-delà de sa mission purement associative, l'Appel a pour vocation de représenter le secteur des éco-entreprises. L'expérience acquise ces dernières années permet de confirmer les champs d'actions suivants :

- recevoir les entreprises de l'environnement le pôle environnement,
- accueillir de nouveaux membres et être leur relais dans l'association,
- représenter les éco-entreprises lyonnaises au salon Pollutec 2004.

*Animer les groupes de travail thématiques des éco-acteurs et organiser les actions associées de valorisation des compétences et de savoir-faire*

L'Appel se propose d'animer, en 2004, les quatre groupes de travail précédemment cités.

Les principaux thèmes de travail identifiés pour 2004 sont :

- l'évaluation de la réglementation environnementale : décrets issus de la loi Bachelot en date du 30 juillet 2003, l'auto-surveillance,
- les retours d'expériences des maîtres d'ouvrages dans les marchés publics,
- les retours d'expériences sur les études détaillées des risques des sites pollués,
- la communication sur la pollution d'un site industriel, problématique et responsabilité des maîtres d'ouvrages,
- la pollution de l'air intérieur,
- la pollution atmosphérique d'origine industrielle,
- les préventions et les traitements des odeurs (réflexion à mener de concert avec le programme Respira'Lyon),
- les mesures biologiques : utilisation des indicateurs biologiques, indices biotiques...,
- l'analyse des micropolluants,
- les retours d'expériences sur les volets sanitaires des études d'impact.

Les groupes de travail s'attacheront également à étudier les relations entre entreprises de l'environnement et recherche : identifier les différents types de relations, définir les thèmes de travail communs.

*Participer à la réflexion menée par la Communauté urbaine sur la réalisation du pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise en matière d'environnement*

La mission Appel se concrétisera par :

- une participation à la réflexion autour de la stratégie du pôle d'excellence en terme d'identité et d'actions (dont Pollutec 2004),
- l'assistance de la Communauté urbaine dans la mise en œuvre des actions du pôle d'excellence en environnement relevant de l'animation de la filière des éco-industries.

Le budget prévisionnel 2004 de l'Appel :

Libellé	Dépenses TTC	Libellé	Recettes TTC
fonctionnement de l'Appel, mission d'association d'entreprises	73 200 €	cotisations des adhérents	42 000 €
		produits divers	5 000 €
mission d'animation du pôle environnement et génie des procédés	57 100 €	autres contributions	30 000 €
		Communauté urbaine	53 300 €
total	130 300 €	total	130 300 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir un avenant avec l'Appel pour le programme d'actions 2004. La participation, pour cette année 2004, est arrêtée à 53 300 €, comprenant les coûts d'animation, de communication et les frais de fonctionnement pour des actions décrites ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0561 en date du 26 avril 2002 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant pour le programme d'actions 2004, passé avec l'Association pour la formation des éco-entreprises lyonnaises.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** correspondante de 53 300 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,